

05/006 du 7/01/85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REPONTE DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° _____/MTERFPPS.DGTFP.DFP.
Portant intégration et nomination
de Monsieur LOUBACKY Marie Joseph,
dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Adminis-
tratifs et Financiers - S.F -
(Administration Générale). *YH*

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant
modification de certaines dispositions de la Constitution
du 8 Juillet 1979 ;

(/u le décret n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Adminis-
tratifs et Finances - S.F - ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 25/
62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP- BE/26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires
notamment en ses articles 7 & 8 ;

D.C.F.

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.
62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre
la République Populaire du Congo et l'URSS ;

(/u le dossier de candidature constitué par
l'intéressé.

DECRETE :

.../...

YB

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 28.12.62 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, monsieur LOUBACKY Marie Joseph, né le 12 Juin 1956 à EKOUASSENDE, titulaire du Diplôme de Juriste en Droit International, Spécialité ; Droit International obtenu à l'Université d'Etat T. CHEVTCHENKO de KIEV (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A. hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.F - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des S.F Statutaire, indice 710.

ARTICLE 2a- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,



- Bernard COMBO MATSIOM.-



- Ange Edouard POUNGUI.-

Le ministre des Finances et du Budget,



- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- DFP/EST.....1
- D.G.B.....3
- DCF.....1
- DAE.....2
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2
- LEB.....2/1